

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (SPM)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études,
<input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation
<input type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien PCS
<input checked="" type="checkbox"/> Système d'alerte
<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) |
|--|---|

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.maurienne.fr

Date de création : 12/2000

Nombre de communes : 60 communes

Nombre d'habitants sur le territoire : environ 45 000 habitants

Taille des communes : 9 000 habitants à 54 habitants

A savoir : Le SPM est un syndicat mixte, car il se compose de collectivités de niveaux différents : des communes (60 communes) et 4 communautés de communes.

A savoir : 24 stations de sport d'hiver et d'été d'altitude sont situées sur le territoire du Pays de Maurienne.

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure

Avalanches : régulièrement

Diverses catégories de mouvements de terrain : régulièrement

Crues, laves torrentielles, débâcle : régulièrement (dernière crue de l'Arc en mai 2008)

Vent-violent : régulièrement

Canicule : 2003

Accidents sur ICPE : Epierre en 2003 + la Chambre en 1997, 2003 et 2004

TMD : régulièrement sur la route et les voies ferrées + 1 fois sur le gazoduc

Les missions du syndicat liées à la thématique « risques majeurs » :

Le syndicat détient des compétences obligatoires dont une porte sur la coordination de procédures contractuelles en cours signées avec de multiples partenaires et notamment :
 - le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) (appel à projets Bachelot) signé avec l'Etat et le Département.

Par ailleurs, une mission particulière du SPM qui s'inscrit dans le cadre de compétences optionnelles est :

- l'appui technique auprès des communes pour la gestion des cours d'eau et suivi du lit de l'Arc.

La prise en charge des risques liés aux crues de l'Arc était directement incluse dans le Contrat de Rivière mis en place en 2001.

Ensuite a été mis en place en 2005 un PAPI pour gérer les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant.

Moyens affectés à la thématique risques majeurs dans la structure :

- 1 animatrice PAPI
- 1 personne chargée de mission PCS

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

- Etudes dans le cadre du PAPI ou du contrat de rivière

Etude sur la crue débordante pour déterminer par tronçon ou digue quelle est la crue qui déborde (décennale, etc), étude sur le transport solide, Etude de faisabilité pour définir les zones d'expansion de crue (sur 2 sites pilotes), suivi topographique de l'Arc, études ponctuelles, ...

- Mise en place des échelles de crue dans la rivière

Information / sensibilisation / formation :

- Soutien technique des communes dans l'élaboration de leur DICRIM

- Stand à la fête de la science

- Organisation de visite des stations d'épuration

Alerte :

- Acquisition de matériels

Afin d'obtenir des subventions dans le cadre du PAPI, le matériel est acheté par le Pays de Maurienne puis il est rétrocédé aux communes qui ne financent que la partie non subventionnée.

Les moyens d'alerte vont de l'ensemble mobile d'alerte aux cornes de brume (trompette à air comprimé)

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), à la demande de 26 communes, le Syndicat du Pays de Maurienne a embauché une chargée de mission qui leur fournit une aide technique dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (poste subventionné à 80 %).

Une méthodologie commune est suivie dans la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde multirisques de ces communes. Des trames communes ont aussi été construites pour les classeurs qui constitueront les supports papiers des Plans Communaux de Sauvegarde et les plaquettes des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs.

Afin que ce travail puisse arriver à terme dans des conditions raisonnables de réalisation, le Syndicat du Pays de Maurienne a pris la décision de limiter le nombre de communes aidées à 30 en 2 ans.

A savoir : Une future mise en commun de listes simplifiées de moyens entre communes voisines ou proches est prévue (moyens des communes et moyens des structures économiques sises sur le territoire)

AUTRE(S) :**- Supports pédagogiques :**

- Exposition itinérante sur l'Arc (gérée par le Pays de Maurienne)
- Exposition itinérante sur la crue de l'Arc de 1957 (gérée notamment par le réseau des musées)
- Film reportage sur l'Arc (DVD)

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

Néant

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

- Création d'un Syndicat Mixte ouvert pour la gestion des rivières
- 2^e contrat de rivière ou SAGE
- Eventuelle prolongation de la mission PCS ou d'une mission de gestion des risques majeurs
- Soutien technique aux communes pour l'organisation, l'observation et la mise en place du retour d'expérience des exercices PCS
- Organisation de réunions publiques de présentation des risques et des PCS
- Etude sur la réduction de la vulnérabilité qui sera réalisée sur une commune volontaire

CONTACT

NOM et prénom : CITTERIO Anne

Service/Direction de rattachement : Syndicat du Pays de Maurienne

Fonction : Animatrice PAPI

Coordonnées mail : spmriviere@wanadoo.fr

Coordonnées téléphoniques : 04 79 64 12 48

CONTACT

NOM et prénom : DIOT Mélina

Service/Direction de rattachement : Syndicat du Pays de Maurienne

Fonction : Chargé de mission PCS

Coordonnées mail : spm.pcs@orange.fr

Coordonnées téléphoniques : 04 79 64 12 48

Date de recueil des informations : 01 2009